



Lyon, le 25 juillet 2022

Décision n°2022-136 arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession d'aide-soignant

La directrice régionale

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS de Saint-Marcellin au nom des intéressé(e)s en date du 25 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent **jusqu'au 13 septembre 2022** :

CIVILITE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM(S)
Monsieur	BALDASSARRE	Tony
Madame	BARDIN--GRAND	Maëlle
Madame	BAUZON	Elya
Madame	BEAVOGUI	Laouo, Marguerite
Madame	BELAUBRE	Lou-Anne
Madame	BEN NEJMA	Anissa
Madame	BERRUYER	Sonia
Madame	BOUAZIZI	Dalila
Madame	BRAHMI	Katia
Madame	BREYTON	Christelle
Madame	CHIKH	Meriem
Madame	ESSID	Zora
Monsieur	FAURE	Jérémy
Madame	FONSECA	Marina
Madame	LANZA	Océane
Madame	LATRILLE	Tiffany
Madame	LECOMTE	Emma
Monsieur	MÉRAÏHIA	Adel
Madame	MIOLA	Manon



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Madame	OSETE	Peggy
Madame	OULLIER	Sonia
Madame	PANIS	Lydia
Madame	QUENTIN	Annabelle
Madame	REYNAUD	Morgane
Madame	VALLIN	Solène

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,
Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle NOTTER